

Argumentaire sur les Taxes et cotisations mutualistes

✗ FAUX ! « Les mutuelles auraient fait 1 milliard d'euros d'économie grâce à la crise sanitaire » (le gouvernement)

- 990 millions d'€ de remboursements en 2020
- + 370 millions d'€ de remboursements en plus en 2021
- + 740 millions d'€ de taxes sur 2020 et 2021
- + 160 millions d'€ de remboursements supplémentaires en lien avec la réforme dite du « 100% santé »
- = + 280 millions d'€ de dépenses supplémentaires pour les Mutuelles**

✓ VRAI ! « 100% santé » : 100% payé par les adhérents mutualistes

- Le « 100% santé » ne couvre pas 100% des soins : il ne concerne pas, par exemple, les frais de médecine de ville ou d'hospitalisation.
- Le « 100% santé » ne couvre pas 100% des actes : il ne couvre qu'une petite partie des soins et produits de santé dans les domaines de l'optique (lunettes et lentilles), de l'audiologie (prothèses auditives) et du dentaire (prothèses) et pas les consultations, les médicaments, les dispositifs médicaux...
- Le « 100% santé » ne couvre pas 100% de la population : 4 millions de personnes n'ont pas de complémentaire santé et n'ont donc pas accès à ce dispositif.
- Le « 100% santé » n'a pas 0% d'impact pour les adhérents mutualistes. C'est une fausse promesse de l'État : ce sont les mutuelles qui remboursent la série de soins et de produits de santé définie. Ce sont donc les adhérents mutualistes qui payent 100% du « 100% santé ».

✓ VRAI ! Les taxes sur les cotisations mutualistes sont injustes

- Les taxes sur les cotisations mutualistes ont été créées en 1999. Avant, la couverture santé n'était pas taxée.
- Elles ont été multipliées par presque 9 depuis leur création en passant de 1,75% à 15,3% en 2021.
- Elles soustraient l'équivalent de 2 mois de cotisation par an à chaque adhérent : autant qui n'est pas utilisé pour les rembourser.
- Elles constituent une triple peine pour les adhérents mutualistes :
 - Les taxes sont un impôt déguisé sur le dos des adhérents mutualistes alors que le gouvernement a supprimé l'Impôt Sur la Fortune (ISF).
 - Leur pouvoir d'achat est amputé de -150€ par an en moyenne, correspondant aux taxes, montant pris sur les cotisations mutualistes.
 - La dette de la CADES, largement creusée par des années de sous-financement de la Sécurité sociale, sera payée pendant 9 années supplémentaires *via* la CRDS et CSG, impôts injustes s'appliquant uniformément au plus riche comme au plus précaire.

➔ A LA LOUPE

Une mutuelle, c'est :

- Une société de personnes qui élit ses dirigeants lors d'assemblées générales où 1 adhérent = 1 voix.
- Une entreprise sans actionnaire réclamant de percevoir des dividendes.
- Un organisme à but non-lucratif, tout excédent est obligatoirement reversé aux adhérents en prestations ou service.
- Une organisation qui fait partie de l'Économie Sociale et Solidaire, participe au mouvement social et défend le droit à la santé.

L'argent des cotisations sert à :

- ✓ Rembourser les frais de santé des adhérents en complément de la Sécurité sociale.
- ✓ Créer et faire vivre des Services de Santé Mutualistes ouverts à tous : centre de santé pluridisciplinaire, centres optiques, d'audiologie ou encore structures médico-sociales... Ces centres pratiquent les tarifs conventionnés (sans dépassements d'honoraires) et le « tiers payant », c'est-à-dire que le patient ne fait pas l'avance de frais.
- ✓ Développer des actions de prévention et de promotion de la santé : principes d'hygiène, précautions sanitaire, équilibre de l'alimentation...
- ✓ Payer les taxes imposées par l'État sur les cotisations mutualistes.
- ✓ Administrer la mutuelle au quotidien : se développer auprès de nouveaux adhérents, informer les adhérents sur la vie mutualiste, organiser des réunions d'adhérents mutualistes, des élections...

L'argent des cotisations mutualistes ne sert pas à :

- ✗ Rétribuer des actionnaires
- ✗ Spéculer en bourse